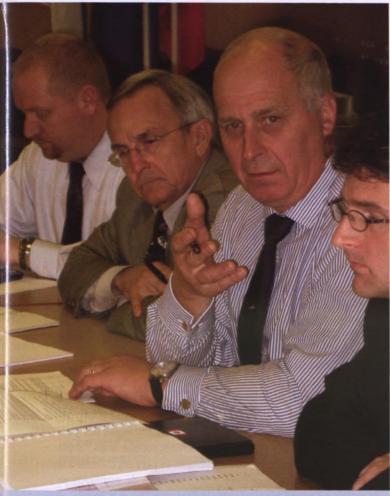
## **GOUVERNANCE ET** SUIVI DES PROGRÈS



Les visites de contrôle sont essentielles à la gestion de projet

Le fonctionnement du Programme de partenariat mondial du Canada, qui bénéficie d'apports gouvernementaux et non gouvernementaux, repose sur un cadre juridique général ainsi que sur une gestion de projets et une responsabilité financière rigoureuses.

À l'échelle nationale, le Programme de partenariat mondial met à contribution l'ensemble du gouvernement, dont plus d'une vingtaine de ministères et organismes fédéraux. Les hauts responsables du Groupe consultatif interministériel sur le Partenariat mondial assurent une surveillance et la prestation de conseils généraux en matière de politique, alors que le Groupe consultatif sur les sciences, la technologie et le commerce veille à ce que les projets sur la réorientation des anciens scientifiques de l'armement reflètent les intérêts et les besoins prioritaires du Canada en recherche et développement.

## **CADRE JURIDIQUE**

Pour pouvoir fonctionner efficacement et contrôler les risques, on a mis en place un cadre juridique général. L'accord bilatéral entre le Canada et la Russie sur la coopération relative à la destruction des armes chimiques, au démantèlement de sous-marins nucléaires déclassés et à la protection matérielle, au contrôle et au dénombrement des matières nucléaires et radioactives est un accord-cadre qui garantit que la coopération satisfait aux exigences juridiques et politiques du Canada, y compris celles concernant la sécurité et la protection de l'environnement. L'Accord contient des dispositions sévères en matière de surveillance, d'accès, de transparence, d'imposition de taxes, de responsabilité et de droits de propriété intellectuelle. Sur le plan du fonctionnement, de nombreux projets ont leur propre accord ou entente de mise en œuvre. On peut également avoir recours à d'autres modes d'exécution, dont des accords multilatéraux. des accords bilatéraux avec d'autres pays et des ententes avec

## **GOUVERNANCE ET PROBITÉ**

Un ensemble complet de politiques, de cadres et d'examens a été mis en place pour faire en sorte, d'une part, que l'intégrité du PPM soit préservé et, d'autre part, que les plus hautes normes en matière de gestion de projets, de gérance et de responsabilisation soient respectées et qu'elles soient à la base du maintien, par le Canada, de sa fonction de chef de file du Partenariat mondial.